

Mise à jour : 11 février 2014

QUARTIER ST-JEAN



VISITE DE QUARTIER DU 25 JANVIER 2014

ELUS PRESENTS

Didier HUGUET, Christophe CAPLAIN, Fabien PARDESSUS, Thierry VILPOU, Marie-Ange BEAUVILLAIN

RUE CONCERNEE

- Route de Brou (entre rue Dreyfus et rue Marcel-Poulin)
- Rue des Demoiselles
- Centre commercial Saint-Jean

TRAVAUX REALISES OU A VENIR

Elagage des branches du pourtour et raccourcissement des branches hautes ; le broyeur est en réparation. Intervention retardée mais prévue dans les quinze prochains jours.

Travaux OPH route de Brou

LIEU	REMARQUES	SERVICE CONCERNE	SUITES DONNEES
Rue des Demoiselles	Règles du stationnement bilatéral non respectées (nouveaux habitants)	POLICE	Il est rappelé que la rue des Demoiselles et la rue de Bellevue sont soumises à la règle générale du stationnement unilatéral alterné (décret municipal 343 du 10 février 1966) comme l'indiquent les panneaux de signalisation posés aux entrées de ville. Ainsi, du 1 ^{er} au 15 de chaque mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros impairs des immeubles bordant la rue. Du 16 au dernier jour du mois, le stationnement est autorisé du côté des numéros pairs. Le changement de côté doit s'opérer le dernier jour de chaque période, entre 20 h 30 et 21 heures. Il convient de veiller à respecter ce principe sous peine de verbalisation.
Par extension : Cimetière Saint-Jean	Des chiens sont parfois attachés à l'entrée du cimetière. Ils font peur aux gens. Il arrive que des personnes entrent dans le cimetière avec leur chien.	INFRASTRUCTURES ETAT CIVIL	Un anneau sera posé à proximité de l'entrée du cimetière St-Jean. Un panneau sera posé à l'entrée de chaque cimetière pour rappeler que les cimetières sont interdits aux animaux.
Par extension : Chemin de Saint-Martin	La partie du chemin située en bordure de la route des Abrès (côté Saint-Denis-les-Ponts) est très détériorée et présente de nombreux nids de poule.	INFRASTRUCTURES	La demande est intégrée au planning des travaux.